HOMMES – FEMMES : EGALITE AUSSI A LA RETRAITE

848 euros bruts mensuels, c'est le montant moyen de la retraite perçue par les Françaises, en 2001! Une somme inférieure de 42 % à celle des hommes qui perçoivent en moyenne 1461 euros.

Selon cette étude du ministère des Affaires sociales, 39 % seulement des femmes parviennent à faire valider « une carrière complète », contre 85 % des hommes.

Cette faiblesse des retraites perçues par les femmes s'explique par des carrières souvent brèves et moins bien rémunérées. Elles sont notamment 2,5 fois plus nombreuses que les hommes à être payées au Smic et les très bas salaires se concentrent aussi sur les familles monoparentales, dont l'unique parent est en général une femme. De plus, les carrières des femmes restent marquées par des interruptions liées aux enfants (maternité, congé parental).

S'agissant du chômage, elles sont encore plus touchées que les hommes, en particulier chez les jeunes de 16 à 25 ans. Selon l'Insee, en 2001 le taux de chômage des jeunes femmes de moins de 25 ans s'élevait à 21,8 % et celui des jeunes hommes à 16,2 %. Il ne s'agit bien entendu pas, pour la CGT, de se satisfaire de la situation des hommes face au chômage mais simplement de souligner qu'elle est encore plus dégradée pour les femmes.

Face à ce constat alarmant, la CGT, dans le cadre de ses revendications sur les retraites, se mobilise pour obtenir du Gouvernement, la prise en compte de la situation particulière des femmes et des jeunes. C'est pourquoi, nous proposons notamment que soient validées toutes les périodes d'inactivité forcée ou encouragée, telles que les périodes de formation, les périodes de recherche d'un premier emploi, et aussi celles des temps partiels contraints et des stages de reconversion.

Ce que revendique très clairement la CGT, s'est de généraliser à tous les salarié(e)s, le droit à une retraite pleine et entière, au moins dès l'âge de 60 ans, dans tous les régimes, ceux du secteur public, comme ceux du privé.